

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **SEANCE DU 09 février 2005**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 09 février 2005, à 18 heures, salle des fêtes de Chigy, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

**Etaient présents** : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérald Vice-présidents,  
Mmes ONIS Oksana, STANIA Sulianne, PERARD Anne-Marie, MM. BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, DEROVOUT Jackie, JUSZCAZK Mieczyslaw, KOEHLER Jean-Claude, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice, et VINCENT Jérôme, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme LEPELIER Françoise, MM. BLOCH Maurice (pouvoir à monsieur REBEQUET), RENAULT Michel.

**Secrétaire de séance** : M. BONNAUD Rémy.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Définition de l'Intérêt Communautaire :**

Le Président fait lecture aux membres du conseil d'une proposition de définition concernant les différentes compétences transférées par les communes à la Communauté de Communes de la Vanne.

Après discussion et accord sur la base des compétences proposées, les conseillers autorisent le Président à rédiger un projet de définition de l'intérêt communautaire dans les différents domaines de compétence de la Communauté de Communes de la Vanne avec l'aide des services préfectoraux. Ce projet sera ensuite soumis à l'accord du Conseil communautaire et des Conseils municipaux.

\*\*\*\*\*

### **Présentation du Compte Administratif 2004 :**

Le Président présente au conseil les comptes administratifs 2004 de la Communauté de Communes et des budgets annexes.

1 – ZAI des Vignes de Mauny : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.068,03 € et un déficit d'investissement de 40.372,47 € (cf. feuilles jointes).

2 – Communauté de Communes de la Vanne : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 191.623,28 € et un déficit d'investissement de 1.267,61 € (cf. feuilles jointes).

Le Président ayant quitté la salle, le Conseil de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. STENUIT, Vice Président, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2004 ainsi présenté.

\*\*\*\*\*

### **Compte de Gestion 2004 :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2004 du Receveur Communautaire pour la Communauté de Communes de la Vanne et pour la ZAI des Vignes de Mauny dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2004.

\*\*\*\*\*

### **Projet du Budget 2005 :**

Le Président ayant soumis aux membres du conseil une proposition pour le budget primitif 2005, le Conseil Communautaire accepte ce projet qui tient compte, entre autres, des projets d'aménagement des espaces propriété, de l'achat de nouveaux panneaux et signalétiques, des aménagements possibles de certains espaces de loisirs, de l'aménagement de la future déchèterie ainsi que de l'établissement des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

### **Adhésion Yonne en Scène :**

La commune de Villeneuve l'Archevêque étant déjà adhérente de cette association, le Conseil de la Communauté de Communes décide de ne pas verser de droits d'adhésion à Yonne en Scène, association subventionnée par le Conseil Général.

\*\*\*\*\*

### **Festival en Othe :**

Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 800€ à l'Association du Festival en Othe pour l'organisation d'une manifestation sur le territoire de la Communauté.

\*\*\*\*\*

### **Etude et rédaction du règlement intérieur de la future déchèterie :**

Afin d'obtenir les autorisations d'ouverture de la future déchèterie, les membres du Conseil étudient et rédigent le règlement intérieur de la future déchèterie de Villeneuve l'Archevêque.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ledit règlement.

\*\*\*\*\*

### **Point sur l'Urbanisme :**

Le Président informe les membres du Conseil de la réception des fonds de plans concernant les communes de Bagnaux, Chigy, Les Sièges, La Postolle et Vareilles. Chaque commune reçoit un exemplaire de ces plans pour vérification. Une consultation est lancée pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme de Bagnaux et de Villeneuve l'Archevêque afin de pouvoir débiter les études.

\*\*\*\*\*

### **Point sur les Ordures Ménagères :**

Un livret de quatre pages récapitulatif sur la situation des coûts de traitement et de collecte des ordures ménagères dans notre communauté de communes a été publié afin d'informer et de sensibiliser les habitants sur l'importance de la bonne gestion des ordures ménagères.

Le Président informe les membres du Conseil de la réception du projet de marché à passer entre la Société COVED et la Communauté de Communes de la Vanne. Le Conseil autorise le Président à signer ce marché.

Le Président présente aux conseillers les résultats d'une renégociation de prix avec la Société COVED concernant un passage annuel pour les encombrants (soit un montant d'environ 7.000,00 €).

Les conseillers se concertent et votent avec 3 voix pour l'acceptation de ce passage annuel et 16 voix contre. Il n'y aura donc pas de ramassage des encombrants pour l'année 2005.

\*\*\*\*\*

### **Agence du Développement du Pays Sénonais:**

Le Président informe les membres du Conseil de contacts avec l'Agence du Développement du Pays Sénonais concernant la ZAI des Vignes de Mauny. Il est intervenu auprès de M. le Sous-Préfet pour obtenir la possibilité de dépôt d'un permis de construire dans le premier semestre 2005 au cas où les contacts s'avèreraient positifs.

\*\*\*\*\*

### **Assurances du personnel de la Communauté de Communes :**

Le Conseil Communautaire décide de souscrire une assurance pour les personnels de la Communauté de Communes avec l'option du remboursement de 20 % des charges patronales.

\*\*\*\*\*

### **Remerciements Roland GIRAUD :**

Le Président fait lecture aux conseillers de la lettre de remerciements de M. GIRAUD.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

La commune de La Postolle demande au Conseil qui accepte, de faire l'acquisition d'un second container à papier pour augmenter la capacité de réception de l'aire de propreté de sa commune.

Le Conseil Communautaire décide de faire l'acquisition de 7 gros containers à roulettes pour réceptionner les ordures ménagères, répartis comme suit :

1 pour Bagnaux, 2 pour Les Clérimois, 1 pour Les Sièges et 3 pour Villeneuve l'Archevêque.

\*\*\*\*\*

La séance a été levée à 20.40 heures.